

« Risques globalisés » et sécurité hydrique au Moyen-Orient Cas de la vallée du Jourdain

—

Noureddine Jallal
Khalid Chegraoui

PP-21/04

à propos de Policy Center for the New South

Le Policy Center for the New South: Un bien public pour le renforcement des politiques publiques.

Le Policy Center for the New South (PCNS) est un think tank marocain dont la mission est de contribuer à l'amélioration des politiques publiques, aussi bien économiques que sociales et internationales, qui concernent le Maroc et l'Afrique, parties intégrantes du Sud global.

Le PCNS défend le concept d'un « nouveau Sud » ouvert, responsable et entreprenant ; un Sud qui définit ses propres narratifs, ainsi que les cartes mentales autour des bassins de la Méditerranée et de l'Atlantique Sud, dans le cadre d'un rapport décomplexé avec le reste du monde. Le think tank se propose d'accompagner, par ses travaux, l'élaboration des politiques publiques en Afrique, et de donner la parole aux experts du Sud sur les évolutions géopolitiques qui les concernent. Ce positionnement, axé sur le dialogue et les partenariats, consiste à cultiver une expertise et une excellence africaines, à même de contribuer au diagnostic et aux solutions des défis africains.

Policy Center for the New South

Suncity Complex, Building C, Av. Addolb, Albortokal Street, Hay Riad, Rabat, Morocco.

Email : contact@policycenter.ma

Phone : +212 5 37 54 04 04 / Fax : +212 5 37 71 31 54

Website : www.policycenter.ma



« Risques globalisés » et sécurité hydrique au Moyen-Orient Cas de la vallée du Jourdain

Noureddine Jallal
Khalid Chegraoui

À propos de des auteurs,

Noureddine Jallal

Noureddine Jallal, Docteur en Science Politique de l'Université Paris-I-Panthéon Sorbonne, professeur à la Faculté polydisciplinaire de Taza, Université Sidi Mohammed Ben Abdallah-Fès. Professeur vacataire à la Faculté de Gouvernance, Sciences économiques et sociales, Université Mohammed VI polytechnique. Président du Centre marocain polydisciplinaire des études et des recherches. Membre fondateur de l'Observatoire marocain contre la violence et la radicalisation. Travaille actuellement sur la notion de « sécurité humaine ».

Khalid Chegraoui

Khalid Chegraoui est Professeur titulaire d'Histoire et d'Anthropologie politique, Vice-Doyen Sciences Politiques et Relations internationales à la Faculté de Gouvernance des Sciences économiques et sociales de l'Université Mohammed VI Polytechnique. Docteur d'Etat es lettres en Etudes Africaines de l'Université Mohammed V de Rabat. Il est aussi chercheur principal au Policy Center for the New South à Rabat. Consultant en affaires africaines et moyen-orientales.

Résumé

Les ressources hydriques constituent un facteur stratégique qui engage la sécurité humaine des États. Cette situation est plus problématique pour les régions qui connaissent un stress hydrique. Aussi, les prévisions mondiales d'ici 2050 sonnent l'alarme des dangers de la raréfaction de l'eau dans toutes les régions du globe, même pour celles qui connaissent aujourd'hui une sorte d'abondance hydrique.

Il est question, ici, d'aborder la problématique de l'eau et de son partage dans une région des plus déshéritées de la Méditerranée orientale, à savoir la vallée du Jourdain. Elle est connue pour être un espace quasi désertique, avec une irrégularité pluviométrique et des cours d'eau plus ou moins importants, dispersés entre les États riverains : la Jordanie, la Syrie, le Liban, Israël et l'Autorité palestinienne et territoires sous occupation israélienne. En plus des désagréments géographiques, cette région abrite depuis des décennies un des plus anciens conflits de la planète, celui du conflit israélo-arabe et israélo-palestinien. La suprématie militaire d'Israël a permis à ce dernier d'imposer sa volonté pour assurer son approvisionnement en eau en dépit des différents plans de partage de la ressource hydrique et des recommandations des accords de paix d'Oslo I et II.

« Risques globalisés » et sécurité hydrique au Moyen-Orient Cas de la vallée du Jourdain

Introduction

Lorsque l'on parle de l'eau, ici et maintenant, ou au futur, la notion de risque s'invite aux débats comme une donnée impérieuse. En effet, le changement climatique¹, la raréfaction de l'eau, la pression démographique, l'urbanisation², l'industrialisation et l'irrigation intensive sont autant de facteurs qui expliquent cette notion de risque.

Il est opportun de rappeler que l'eau est au centre de quatre grands conflits au Moyen-Orient : « Le contrôle des fleuves du Karoun-Chatt-al-Arab (Iran et Iraq), de l'Euphrate (Turquie, Syrie et Irak) et du Jourdain (Syrie, Israël, Liban, Jordanie et l'Autorité nationale palestinienne-ANP) et des aquifères du littoral et des massifs montagneux (Israël et ANP).³».

Mais, la particularité de la vallée du Jourdain est qu'elle constitue un espace d'instabilité politique et militaire, en plus de l'acharnement des facteurs climatiques. En effet, cet espace abrite un des conflits les plus anciens de la planète, celui du conflit israélo-palestinien, et, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, chaque décennie apporte son lot de guerres. De plus, depuis ce que l'on a appelé « printemps arabe » plusieurs nouveaux foyers d'instabilité ont fait de cet espace une matrice de « risques globalisés »⁴ et erratiques.

Mais, ce qui rend également cette assertion de risques péremptoire c'est la présence d'un État dominant militairement, Israël, qui use de la force toutes les fois que la sécurité qu'il s'est tracée semble menacée. Ce rapport de force qui lui est favorable, lui a permis d'échafauder, et ce depuis les années 1950, des plans et autres stratégies pour assurer également une domination sur les cours d'eau, car extrêmement vitale dans une région quasi désertique et où vivent les populations de cinq États : Autorité palestinienne et territoires sous occupation israélienne, Israël, Jordanie, Liban et Syrie.

En somme, il s'agit d'une région où les tensions politiques, les litiges d'ordre religieux et identitaire et autres entre les États ont exacerbé les risques.⁵

Si, jusqu'à présent, on a usé de la diplomatie et du fait accompli comme étant le viaduc qui prévaut sur la guerre pour assurer l'approvisionnement en eau, qu'en serait-il dans la perspective des années à venir ?

1. Pierre, Berthelot. Eau, changement climatique et géostratégie. Sécurité globale, n° 21, automne 2012, pp. 45-59.

2. World Water Council. Start with Water, Putting Water on Local Action Agendas to Support Global Change. 2018. <https://www.worldwatercouncil.org/en/publications/start-water-putting-water-local-action-agendas-support-global-change>.

3. <https://www.imf.org/external/pubs/ft/fandd/fre/2001/09/pdf/fisher.pdf>

4. Sur la notion de risque, Ulrich Beck souligne que le terme « risque » « est une tentative de rendre prévisibles et contrôlables les effets imprévisibles de nos décisions sociétales. En disant, par exemple, qu'un fumeur risque le cancer avec telle probabilité, ou qu'une centrale nucléaire représente un certain taux de risques de catastrophe, on veut dire que les risques sont des conséquences négatives de décisions, qui paraissent calculables par la probabilité de maladie ou d'accident. Par conséquent, les risques ne sont pas des dangers ni des catastrophes naturelles ». In Ulrich Beck. La société du risque globalisé revue sous l'angle de la menace terroriste. Cahiers internationaux de sociologie, n° 114, p. 29. Sur la thèse désormais classique de la société du risque : Ulrich Beck. La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité. Paris. Aubier, 2001.

5. Aysegül, Kibaroglu. Les défis de l'eau dans la région Méditerranée. Annuaire IE Med. De la Méditerranée, 2017, pp. 306-307.

Dans ce sens, il faut rappeler que les projections de l'Organisation de Coopération et de Développement économiques (OCDE) sonnent l'alarme sur les dangers de la raréfaction de l'eau. Pour annoncer que « 40% de la population mondiale devrait vivre dans des zones soumises à un « stress hydrique élevé » dès 2050⁶, et la demande des 9,7 milliards de personnes aura augmenté de 50%⁷. Le changement climatique demeure ainsi parmi les facteurs essentiels responsables de ces bouleversements futurs. De plus, aucune situation actuelle ne peut être considérée comme acquise et définitive, même pour les pays qui ne connaissent pas de problème d'eau actuellement⁸.

Les différentes études et projections de l'OCDE ont souligné une mutation essentielle pour prévenir les désagréments des bouleversements qui vont toucher cette source, qui consiste à passer d'une gestion de crises à une gestion de risques. Le Secrétaire général de l'OCDE a bien mis l'accent sur cette mutation impérieuse « au lieu de simplement réagir aux crises de l'eau, les gouvernements doivent évaluer, cibler et gérer les risques liés à l'eau de manière proactive (...) nous avons été prévenus. Il ne fait aucun doute que ces risques augmentent. Nous devons maintenant nous armer de stratégies de gestion des risques qui permettront d'éviter les pénuries d'eau et la pollution et de protéger contre les sécheresses et les inondations qui mettent en danger les vies humaines, les écosystèmes et les économies ⁹».

Cette question de sécurité a même fait l'objet de débat au sein des Organisations internationales spécialisées, notamment l'OCDE, qui a proposé un cadre conceptuel pour la gestion des risques.

Ce cadre est composé de quatre éléments principaux, à savoir : identifier les risques liés à l'eau et à leurs facteurs ; examiner les risques liés à l'eau ; déterminer l'acceptabilité et la tolérance ; gérer les risques et renforcer la résilience¹⁰.

Cette mise en garde permanente sur la nécessité d'une bonne gouvernance dans la gestion de cette denrée vitale pousse à croire que la rareté n'est ni accidentelle ni occasionnelle. Elle est bel est bien permanente mais également particulière. Particulière, car elle engage une dimension sécuritaire¹¹.

Le concept de sécurité a été longtemps axé sur la notion de puissance et de défense militaire¹² et, par conséquent, il impliquait la survie « physique de l'État nation »¹³. Or, les mutations que le monde a connues, et ce depuis la fin des années soixante-dix, avec la mondialisation, « la transnationalisation », « l'émergence des réseaux », pour ne citer que celles-ci, ont conduit à une révision et une relecture de cette notion de sécurité. Elle est, désormais, élargie et ouverte à d'autres thématiques : militaire, politique, économique, environnementale, sociétale. Cet élargissement est le résultat de l'apparition

6. Étude OCDE. L'eau et l'adaptation au changement climatique : https://read.oecd-ilibrary.org/environment/l-eau-et-adaptation-au-changement-climatique_9789264200647-fr#page17(consulté le 23/09/2020)

7. Aziza, Akhmouch et Delphine, Clavreul. Gouverner les politiques de l'eau. Annales des Mines- Responsabilité et environnement, n° 87, 2017, p. 110.

8. 9 pays disposent de près de 60% des ressources naturelles mondiales : Canada, USA, Colombie, Pérou, Brésil, Russie, Chine, Inde, Indonésie. Atlas de l'eau. Courrier international, hors-série, septembre-octobre 2020, p.8.

9. Eau : les gouvernements doivent faire face à des risques croissants. <https://www.oecd.org/newsroom/water-governments-must-deal-with-rising-risks.htm>

10. Étude OCDE. L'eau et l'adaptation au changement climatique. Op. Cit., pp. 36-45.

11. Philip Jan Schäfer. Human Security in Israel and Jordan. London. Springer (Springer Briefs in Environment, Security Development and Peace, Volume 3). 2013, p. 2.

12. Alex, Macleod. Les études de sécurité : du constructivisme dominant au constructivisme critique. Cultures & Conflits, été 2004, p. 2. <http://journals.openedition.org/conflits/1526> ; DOI : 10.4000/conflits.152

13. Ayse, Ceyhan. Analyser la sécurité : Dillon, Waever, Williams et les autres. Cultures & Conflits, printemps-été 1998, p.1. <http://journals.openedition.org/conflits/541>

de « nouvelles menaces « objectives » contre les sociétés occidentales »¹⁴.

Cet état de fait avait pour conséquence de privilégier une autre approche de la sécurité évacuante, par là même, sa perception comme un « dérivé de la puissance » et une « cartographie de la puissance et des menaces militaires »¹⁵. La sécurité est désormais centrée sur l'humain et non plus sur le cadre étatique : d'où le concept de sécurité humaine.¹⁶

Il s'agit, en définitive, de mettre l'accent sur les droits de l'homme, la protection contre la violence et le développement durable. Cette vision fut le résultat d'une combinatoire entre plusieurs concepts, notamment :

- « Le premier concept est le développement humain. Le premier rapport du Programme des Nations unies pour le Développement (PNUD) de 1990 appelait à une approche centrée sur les personnes pour toutes les formes de développement. En conséquence, il y avait une demande pour que le développement de la production nationale et son impact sur le développement humain soient étudiés plus avant (Mac Farlane et al. 2006, p. 143 ; PNUD 1990, p. Iii).
- Un deuxième concept sous-jacent à la sécurité humaine est le développement durable. Le rapport de la Commission Brundtland de 1987 affirmait que la protection de l'environnement était une condition préalable à la survie de l'humanité. Le développement durable a donc été identifié comme une stratégie de développement à long terme nécessaire (WCED 1987).
- Le troisième point émergent important pour la sécurité humaine est la responsabilité de protéger. Cela thématise les tensions entre la revendication des droits de l'homme universels et le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures d'un État souverain. Si un État est incapable de remplir son obligation de protéger ses citoyens, ou si l'État lui-même devient un danger, la responsabilité de protéger est transférée de l'État souverain à la communauté internationale (Tajbakhsh et al. 2007, p. 27) »¹⁷.

En définitive, ce sont ces deux concepts, à savoir la notion de risque et celle de la sécurité humaine, qui vont structurer notre démarche pour aborder l'étude de la vallée du Jourdain. Une approche multiforme qui prend en considération, non seulement l'eau, mais qui implique également le développement humain, les stratégies, les discours et les politiques des États concernés par le stress hydrique de ce territoire quasi désertique avec une onction religieuse.

Il est question, dans un premier point, de broser le tableau géopolitique de la vallée, comme un préalable à la compréhension des enjeux et pour initier, dans un deuxième point, les démarches de gestion des conflits entre les États concernés.

I. Repères « géo-hydrologiques » de la vallée du Jourdain

Avant d'aborder la question de la répartition de l'eau à l'intérieur de cet espace aride, il semble important, tout d'abord, d'identifier les caractéristiques de la pluviométrie dans cette région. Le maître mot alors est « l'irrégularité tant dans le temps que dans l'espace. D'une part, les pluies tombent pendant les quelques mois de l'hiver et, d'autre part, elles se concentrent sur les hauteurs et

14. Ibid, p.2

15. Ayse, Ceyhan. Op. Cit., pp. 2-3.

16. Philip Jan Schäfer. Human Security in Israel and Jordan...Op. Cit., p. 6.

17. Ibid., p.7.

la côte méditerranéenne. En effet, les précipitations varient entre 39 mm/an à Eilat et 1 000 mm/an à Safad, dans le Nord en Israël, de 50 mm dans les déserts du Sud à 600 mm sur les hautes terres dans le Nord-Ouest en Jordanie. Notons que l'apport total est très théorique, puisque le taux très élevé de l'évaporation fait que 15 % seulement des eaux de pluie restent sur place »¹⁸.

Un bilan hydraulique qui représente la différence entre l'entrée et les sorties de l'eau, souligne une irrégularité dans les précipitations, un taux élevé d'évaporation et de déperdition d'eau à cause des variations climatiques et géographiques de cet espace.¹⁹

A présent, il est question de jeter la lumière sur les particularités de la vallée du Jourdain. Face aux différents documents et analyses qui décrivent cette vallée, nous avons fait le choix d'un document jugé plus ludique et plus pertinent dans sa description. Ainsi, l'espace de la vallée du Jourdain a été décliné en trois parties géographiques dans le but d'identifier les potentialités hydriques à travers « l'origine fluviale, la quantité d'eau de surface et sa qualité »²⁰.

1. « Le Haut Jourdain »

La description géographique de la vallée présente l'avantage d'identifier les différentes sources d'eau ainsi que leur emplacement dans les différents territoires israélien, jordanien, syrien, libanais et celui de l'Autorité palestinienne. Comme nous l'avons indiqué au préluce de cette étude, la domination militaire de l'État d'Israël est un facteur déterminant dans la gestion et le partage des eaux de la région.

Nous allons commencer, à présent, par cette partie haute de la vallée du Jourdain. Il s'agit d'une partie montagneuse qui culmine à 2814 mètres d'altitude. C'est une partie de la vallée qui connaît une certaine abondance hydrique, grâce, à la fois aux eaux des précipitations et aux eaux souterraines situées au « cœur du Jabel Al-Sheik (mont Hermon) ». Le Jourdain est la source qui alimente cette partie du Haut Jourdain. Le mont Hermon s'étend sur plus de 40 kilomètres. De son escarpement ouest émerge le Litani, principal fleuve du Liban, de la pente duquel jaillissent les sources des trois rivières (la Hasbani, le Dan et la Baniyas) qui, en confluant, forment le haut Jourdain »²¹. Cette partie connaît une relative abondance par le volume hydrique et, surtout, par la qualité de l'eau. Ce dernier constitue « 60% du débit global du fleuve »²².

Pour ce qui est des autres affluents qui alimentent le Jourdain, la Hasbani, qui prend sa source à quelques encablures des territoires syrien et israélien, « s'écoule sur 21 km en territoire libanais ».

Ainsi, « la rivière Hasbani s'imbrique au Jourdain avec un débit de près de 138 m³ d'eau par an. Ce volume substantiel est néanmoins soumis à de fortes fluctuations annuelles et saisonnières, le faisant ainsi vaciller entre 52 et 236 m³ d'eau par an. Ces dernières ne sont, de fait, qu'un des indicateurs témoignant de la crise quantitative que subissent les eaux du Jourdain ».²³

18. Habib, Ayeb. Infrastructure hydraulique et consommation d'eau. (Texte tiré du livre : Le bassin du Jourdain dans le conflit israélo-arabe. <https://books.openedition.org/ifpo/6061?lang=fr>

19. Ibid.

20. Geneviève, Caouette. Que le vent emporte le mythe : la guerre de l'eau au Proche-Orient n'a pas eu lieu. Mémoire de Maîtrise en Science politique. Université du Québec à Montréal, novembre 2006, p.16.

21. Ibid., p. 17.

22. Ibid., p. 17.

23. Ibid., p. 18.

Par ailleurs, la rivière Banias est située « à moins de deux kilomètres de la frontière israélienne au cœur du Haut Golan syrien ». Cette rivière est la plus petite mais « la plus convoitée » des sources du Jourdain.²⁴ Et à l'instar de la rivière Hasbani, Banias demeure dépendante des précipitations, son débit hydrique varie entre 63 et 197 mmc par an, mais présente la caractéristique d'avoir des eaux de qualité²⁵.

Enfin, la troisième rivière est le Dan qui prend « sa source de plusieurs rivières secondaires localisées en territoire israélien certes, mais aussi de celles parcourant les hauteurs du Golan »²⁶. Ce confluent du Jourdain a la particularité d'avoir un débit constant qui avoisine les 245 mmc par an et compte 50% du « volume total du haut Jourdain ».²⁷

Les trois confluent forment après un cours unique à l'intérieur d'Israël, pour déboucher par la suite sur la vallée d'Houleh. En définitive, ces ressources d'eau permettent à la vallée centrale du Jourdain de bénéficier d'une certaine abondance hydrique.

2. La vallée centrale du Jourdain

Le Jourdain s'écoule vers la vallée centrale et alimente le lac de Tibériade (appelé aussi mer de Galilée ou encore lac Kinneret en hébreu), qui constitue un véritable réservoir d'eau, puisqu'il s'étend sur 20 km de long et 8 km de large. Il constitue une surface de 166 km² et emmagasine de 660 à 770 mmc d'eau douce par an.²⁸

Cependant, la combinatoire de plusieurs facteurs, humains et naturels, à savoir l'effet de l'évaporation qui réduit la capacité du lac de plus d'un tiers et les projets de développement des eaux du Jourdain, a produit un affaiblissement de la capacité hydrique de cette zone. La concentration de la salinité s'ajoute aux autres facteurs pour parler de la « crise hydrique du Jourdain ».²⁹

3. Le bas Jourdain

Cette région est située entre le lac Tibériade et la mer Morte. Elle compte de nombreux autres affluents dont le plus important est la rivière Yarmouk.³⁰ Elle prend sa source du Jebel Alawi et participe à l'alimentation du fleuve Yarmouk par une capacité se situant entre 400 et 500 mmc, ce dernier est considéré comme la dernière source « d'abondance hydrique » pour le Jourdain³¹.

L'utilisation massive des eaux par les États riverains, en plus de l'évaporation, réduisent la rivière en un piètre cours d'eau qui arrive à la mer Morte. Cette dernière est le point le plus bas de la terre avec une forte salinité sept fois supérieure à celle des océans³².

24. Ibid., p. 18.

25. Ibid., p. 18.

26. Ibid., p. 18.

27. Ibid., p. 19.

28. Ibid., p.19.

29. Ibid., p. 20.

30. Ibid., p. 20.

31. Ibid., p. 21.

32. Ibid., p. 22.

Les eaux souterraines

Les eaux souterraines constituent un autre apport en termes de réserves hydriques et, par conséquent, d'enjeux relatifs à leur exploitation, surtout qu'elles peuvent s'étendre sous un ou plusieurs États. Ainsi, force est de remarquer que l'aquifère le plus important se trouve dans les territoires occupés par Israël. Car la structure géologique de la Cisjordanie est calcaire avec une couche imperméable. C'est, aussi, dans cet espace que les eaux des précipitations forment le moyen de recharger les eaux souterraines, qui passent essentiellement dans le sous-sol de la Cisjordanie vers le nord-est et l'ouest d'Israël³³.

Il est important d'insister sur l'importance de cette source en eau. L'aquifère « s'étend du nord au sud de la vallée de Jezréel près de la ville d'Afula à la vallée de Beersheba, et d'ouest en est, de la côte méditerranéenne au Jourdain ».³⁴

Ledit aquifère se décline en trois autres aquifères :

- 1. L'aquifère occidental** : il est le plus important pour Israël, la Cisjordanie et la Bande de Gaza. Il coule vers la Méditerranée. « Connu sous le nom de Nahr al Awja et Nahr el Zarqa (Yarkon – Taninim), il assure une production annuelle moyenne de 350 millions de m³, y compris 40 millions de mètres cubes par an d'eau saumâtre (contenant plus de 400 mg/l de solides dissous) (Shuval, 1992). Son alimentation est assurée par deux groupes principaux de sources : Ras al-ayn (Rosh Ha'ayen), qui alimente les rivières al Awja (Yarkon) et al Timsah (Taninim). »³⁵
- 2. L'aquifère nord-oriental** : « appelé Jabal Fuqou'a Beit She'an (Shem-Giboa), part des environs de Naplouse, coule vers Jabal Fuqou'a (les monts de Giboa) et la vallée de Jezréel au nord-est. Il a un débit estimé à environ 130 millions de mètres cubes par an » « La majeure partie de l'aquifère montagneux se trouve, donc, dans les territoires occupés. Il n'a pas été fait d'étude précise mais on peut estimer en gros que les eaux souterraines de l'aquifère provenant des chutes de pluies à l'intérieur des territoires (palestiniens) fournissent 60 à 80 % de l'aquifère occidental - Yarkon – Taninim – et à peu près la totalité des aquifères oriental et nord oriental – Shem – Giboa- » (Shuval, 1992). L'aquifère oriental qui coule vers le Jourdain et se réapprovisionne à partir de la Cisjordanie, présente un débit de 200 millions de mètres cubes par an, dont la moitié est saumâtre »³⁶.
- 3. L'aquifère de Gaza** : appelé aussi l'aquifère côtier « ne peut pas se mesurer en termes de débit à celui de la Cisjordanie (...). La partie de la nappe phréatique qui s'étend sur le territoire de Gaza a une capacité de 60 millions de m³ mais a été surexploitée depuis 1967 par les colons israéliens, ce qui a provoqué des infiltrations de l'eau de mer. »³⁷

En plus des ressources d'eau souterraines, il y a lieu de souligner l'utilisation des puits artésiens qui constituent une source d'alimentation en eau pour les Palestiniens de la Cisjordanie avec 50 millions de m³ d'eau par an, en plus des 295 sources, des eaux de ruissellement et des citernes de récupération de l'eau de pluie³⁸.

33. Mohammed El Battioui. L'eau au Moyen-Orient : entre gestion et instrumentalisation. Thèse de doctorat en Sciences économiques et de gestion. Université libre de Bruxelles, la Faculté des Sciences sociales, politiques et économiques et Solvay Business School. Soutenue en 2008, p. 139.

34. Ibid., p. 139.

35. Ibid., p. 139.

36. Ibid., p. 140.

37. Ibid., p. 140.

38. Habib, Ayeb. Infrastructure hydraulique et consommation d'eau. Op.Cit.

Carte n°1 : les sources hydriques de la vallée du Jourdain



Source: "Assymmetric Abstraction and Allocation: The Israeli-Palestinian Water Pumping Record", by Mark Zeitoun Clemens Messerschmid and Shaddad Attali (2009), GROUNDWATER 47.

Carte n° 2 : Aperçu sur le sens des écoulements, la consommation de l'eau, les grandes conduites d'eau.



Source : <https://www.humanite.fr/israel-palestine-lapartheid-de-leau-582975>

Il est notable de souligner que pour ce qui concerne la Jordanie, ce sont les eaux souterraines également qui sont les plus importantes pour l'utilisation en tant qu'eau potable ou pour l'irrigation. C'est la nappe de Amman-Wadi Sir qui est la plus importante, car elle s'étend sur la largeur du territoire jordanien à une profondeur qui oscille entre 50 et 700 mètres.³⁹

39. Ibid.

II. Conquête de l'eau et domination militaire israélienne : les ingrédients d'une situation belligène

Nous avons avancé, au préluce de ce document, que la gestion et l'approvisionnement en eau figurent parmi les impératifs stratégiques qui impliquent l'engagement des États de la région pour assurer les objectifs tracés dans le cadre du paradigme de la sécurité humaine. La survie des populations demeure tributaire de la satisfaction des besoins les plus élémentaires : eau potable, irrigation, électricité. Des besoins qui assurent ce que l'on appelle le développement durable.

C'est dans ce sens que l'État se trouve dans l'obligation d'user de la force ou d'imposer son point de vue quant à la gestion et au partage de l'eau. Des recherches ont été élaborées dans ce sens pour relever une typologie des conflits et des violences commises dont la source est l'eau : « conflit hydrique », « guerre de l'eau ». En substance, il y a lieu de relever deux types de conflits hydriques : « ils peuvent être interétatiques, lorsque les intérêts de plusieurs États se trouvent menacés, ou intraétatiques lorsqu'un pays politiquement instable se trouve dans une situation de pénurie pouvant plonger la population dans une guerre civile ».⁴⁰ Aussi, le conflit peut se décliner en plusieurs catégories, notamment :

- «Le contrôle de la ressource : lorsque l'accès à la ressource est à la racine du conflit;
- L'utilisation de la ressource à des fins militaires : quand les ressources hydriques sont utilisées comme arme ;
- L'utilisation de la ressource à des fins politiques ;
- Le terrorisme : quand la ressource est utilisée comme cible ou comme arme par des acteurs non étatiques ;
- L'utilisation des ressources en eau ou des systèmes reliés comme cibles militaires ;
- Les conflits de développement : quand les ressources en eau sont une source de tension majeure dans un contexte de développement économique et social ».⁴¹

Cependant, l'histoire de la région, et notamment le développement du mouvement sioniste, et, par la suite, la création de l'État d'Israël, en 1948, constituent un cas d'école pour montrer comment la conjonction de la terre et de l'eau a été échafaudée comme une entreprise pensée et soutenue par la tradition, à travers les premières vagues d'immigration, la création du « Yishouv » et la figure du « pionnier »⁴². Il est important, également, de souligner que l'eau est perçue comme une structure idéologique « dans la carte cognitive » israélienne⁴³, et que l'agriculture, en plus de son caractère économique, est liée au « problème crucial des colonies ». Les colonies « sont perçues comme essentielles pour la sécurité et utilisées comme un premier pas pour la consolidation du territoire et en cas d'attaque comme une frontière de résistance »⁴⁴.

Il va sans dire que l'agriculture a été instrumentalisée comme un moyen pour conquérir l'espace. En effet, les migrants qui arrivaient en Palestine avaient comme priorité de mettre sur place des

40. Heuchon, Bruno. Gestion de l'eau et conflits au Moyen-Orient : étude de cas Turquie, Syrie et Irak. Faculté des Sciences économiques, sociales, politiques et de communication, Université Catholique de Louvain 2018, p. 81. heuchon_68341500_2018.pdf

41. Ibid., p. 82.

42. Daniel, Benfredj. L'eau dans les politiques d'aménagement et dans la construction territoriale en Israël (1880-2000). Thèse de doctorat soutenue le 21 juin 2012. Université de Reims Champagne Ardenne. UFR. Lettres et sciences Humaines, pp. 112- 142. BENFREDJ_-Daniel (1), pdf.

43. Mohammed El Battiui. L'eau au Moyen-Orient...Op. Cit., p. 171.

44. Ibid., p. 171.

« structures agricoles collectives » pour créer des fronts dans les régions qui ont été peuplées par les Arabes. Les « kibboutzim » avaient comme objectifs de produire des biens alimentaires mais permettaient « de couvrir le plus d'espace ».⁴⁵

Cette quête perpétuelle de conquête d'espace a été facilitée, également, par le poids de la force après les différentes confrontations armées entre les armées des États arabes et Israël : « (...) à la veille de la création d'Israël, la communauté juive de la Palestine mandataire ne couvrait que 8% du territoire. Mais, après la guerre de 1948, qui avait vu la victoire d'Israël, le nouvel État contrôlait désormais 78% du territoire. Ce sont les kibboutzim qui permirent, là encore, l'occupation de l'espace, pris en grande partie aux populations palestiniennes. Entre 1948 et 1951, quelque 300 kibboutzim furent ainsi créés, notamment dans les régions frontalières avec l'Égypte, le Liban et la Syrie. Pour y faciliter l'agriculture, notamment dans le désert du Néguev, une grande conduite d'eau fut alors construite à partir du lac de Tibériade au nord »⁴⁶.

Le gouvernement israélien va même jusqu'à décréter une loi, en 1951, pour s'appropriier les terres qui ont été abandonnées par les Palestiniens évincés de Galilée. La victoire de 1967 a été une autre occasion pour gagner plus d'espace, à travers la mise en place d'un plan de colonisation élaboré par le ministre de l'Agriculture Yigal Allon, pour contrôler la vallée du Jourdain⁴⁷. Les Palestiniens ont recouru, eux aussi, à l'instrumentalisation de l'agriculture pour opposer une résistance à la stratégie israélienne à travers la création de la Palestinian Agricultural relief Committee en 1987 pour contrecarrer les visées israéliennes sur le territoire.⁴⁸

La Jordanie, quant à elle, avait mesuré les convoitises des sionistes sur la partie jordanienne de la vallée, et ce dès 1919. Le conflit de 1948 a projeté plusieurs réfugiés palestiniens sur son territoire. Et c'est, également, à travers le couple eau/irrigation que le royaume hachémite s'est empressé d'exploiter une région « quasiment vierge ». Le canal du roi Abdallah a été construit pour amener les eaux du Yarmouk vers les terres de la vallée en 1951, non sans interventions israéliennes pour détruire cet ouvrage.⁴⁹

Tensions, violences, lois et guerres ont émaillé l'histoire de la terre et de l'eau dans la vallée du Jourdain. Notons, également, que l'hydroélectricité a eu sa part dans cette confrontation. Il y a lieu de signaler qu'une concession a été accordée à un ingénieur juif, Pinhas Rutenberg, par le Haut-Commissaire pour la Palestine, en 1926, pour la production de l'électricité, qui deviendra en 1944 « Electric Corporation », alors que cette demande de concession a été refusée aux musulmans et aux chrétiens auparavant⁵⁰.

Il faut ajouter que tous les projets du mouvement sioniste se sont installés dans l'esprit d'une sorte de réappropriation, aussi bien inconsciente que désirée et voulue, dans cette étendue hantée par l'histoire des prophètes qu'on nomme le désert (le Néguev) dans le cadre du mandat britannique. Faire fleurir le désert par le miracle de l'eau était perçu comme une sorte de « rédemption » avec la réactivation de tout un imaginaire religieux qui ancre cet espace désolé dans les temps bibliques⁵¹. Cette onction messianique est à prendre aussi en compte pour comprendre la détermination des uns

45. Pierre, Blanc. Proche-Orient : géopolitique des dynamiques agraires. Hérodote, n°156, 2015, p. 16.

46. Ibid., p. 16.

47. Ibid., p. 16.

48. Ibid., p. 16.

49. Ibid., P. 16-17.

50. Mohammed El Battiui. L'eau au Moyen-Orient...Op. Cit., p. 143.

51. Élisabeth, Mortier. Le « combat contre le désert et la sécheresse » : L'eau dans le Néguev et les projets sionistes à la fin du mandat britannique en Palestine. Revue d'histoire moderne et contemporaine, n° 66-4, 2019, pp. 141-163. <https://www.cairn.info/revue-d-histoire-moderne-et-contemporaine-2019-4-page-141.htm>

et des autres à s'approprier « terre » et « eau » dans cette vallée chargée d'histoire et de conflits autour de cette denrée hydrique.

En définitive, force est de constater qu'« Israël s'est construit dans le cadre d'une stratégie hydro-agricole qui a débuté dès la fin du XIXe siècle. Les pères fondateurs du sionisme étaient attachés au thème de la terre rédemptrice et légitimatrice qui, dans une région aride, ne peut être mise en valeur que grâce à l'eau. ».⁵²

Partage et « mise en valeur » des eaux

La situation hydrique dans la vallée du Jourdain demeure problématique. Les États riverains, aux intérêts divergents, se sont livrés à des violences et à des guerres. Chacun a mis en avant ses priorités et les impératifs de sa propre sécurité humaine. Alors que cette situation impose une réflexion commune pour à la fois trouver une issue au conflit israélo-palestinien et un partage « équitable » de l'eau.

Mais, comme nous l'avons souligné plus haut, la situation de l'État d'Israël peut être qualifiée d'« hydro-hégémonique », car il dispose d'une écrasante supériorité militaire et contrôle désormais en amont la majorité des sources hydriques qui coulent vers son territoire. Cette situation, a priori confortable, ne permet toutefois pas de résoudre la crise de l'eau à laquelle l'État hébreu doit faire face, et qui devrait s'amplifier les prochaines années »⁵³. La situation actuelle a été qualifiée par un rapport de l'Assemblée nationale française : « L'eau, révélatrice d'un nouvel apartheid au Moyen-Orient »⁵⁴.

Nous allons tenter d'apporter un certain éclairage de cette situation à travers une revue des événements les plus marquants que cet espace a connus.

Il est à noter qu'une vingtaine de plans ont été élaborés durant le siècle dernier sans résultats.⁵⁵ Mais, avant de jeter la lumière sur quelques tentatives marquantes pour gérer, valoriser et partager les eaux du Jourdain, il nous semble primordial de commencer par une date fondatrice, en l'occurrence celle du plan de partage de l'Organisation des Nations unies de la Palestine, en 1947, en deux États, l'un arabe et l'autre juif. L'Agence juive, en dépit de quelques réserves sur la division du territoire, accepta le plan de partage, mais le Haut Comité arabe pour la Palestine le rejeta.

L'État d'Israël fut proclamé en 1948, suite à quoi les pays arabes déclenchent la première guerre israélo-arabe, le 15 mai 1948. « La défaite arabe a été lourde de conséquences, puisque le territoire d'Israël est passé de 14000 km² (selon le plan de partage qui n'a jamais été appliqué) à 21000 km², comprenant notamment toute la Galilée, Jérusalem Ouest et le désert du Néguev, jusqu'au port d'Eilat sur la mer Rouge. La bande de Gaza, qui jouxte l'Égypte, est passée sous administration du Caire, tout en gardant un statut autonome. Territoire situé sur la rive Ouest du fleuve Jourdain, la Cisjordanie (terme qui signifie

52. Pierre, Berthelot. Une nouvelle géopolitique de l'eau au Proche-Orient. Questions internationales, n° 53, janvier février 2012, p. 98. p-berthelot-questions-int-nc2b053-janvier-2012.pdf

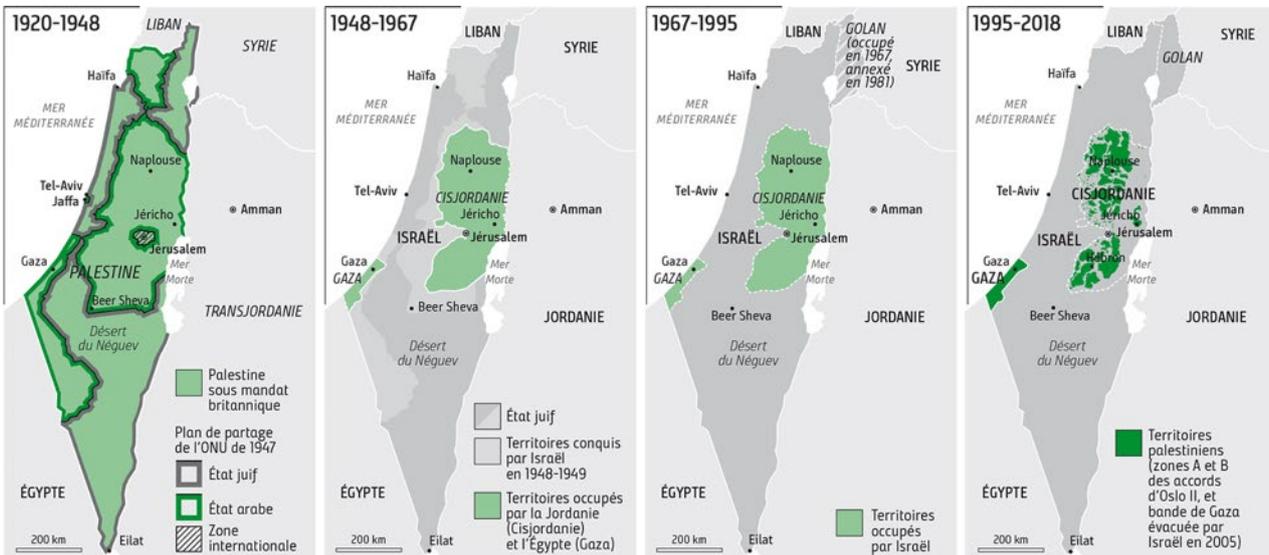
53. Ibid., p. 98.

54. Assemblée nationale. La géopolitique de l'eau et la question de l'eau au Moyen-Orient (selon des rapporteurs de la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale), en conclusion des travaux d'une mission d'information constituée le 5 octobre 2010 sur « la géopolitique de l'eau », pp. 22-24, rapport-d'information-sur-la-géopolitique-de-leau-au-moyen-orient.pdf.

55. Max, E. Kirschbaum (Major). Water Resources: Security Impacts in The Jordan River Basin. A Research Paper Presented to the Research Department Air Command and Staff College. March 1997, pp. 17-20. WATER Resources Security Impacts in the Jordan River Basin.pdf. Mohammed El Battiui. L'eau au Moyen-Orient...Op. Cit., pp. 143-148.

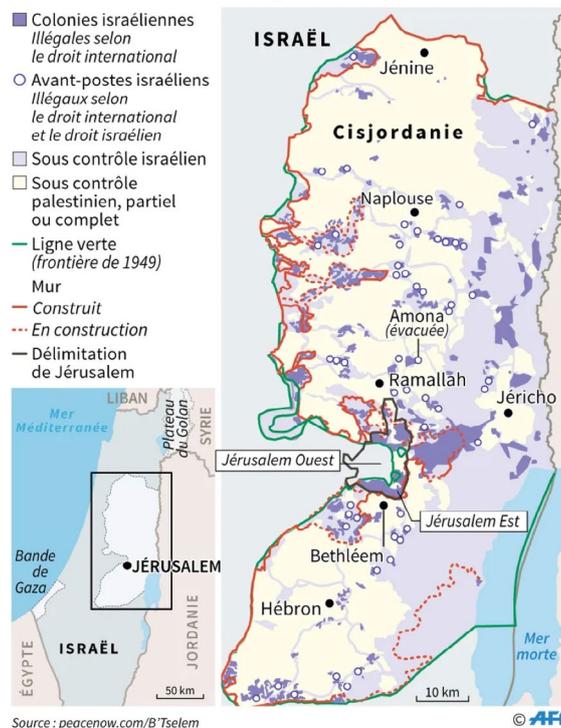
étymologiquement en deçà (cis), à l'Ouest du Jourdain) est occupée, puis annexée par la Jordanie en 1950 avec Jérusalem Est. La Cisjordanie comprend la partie orientale de Jérusalem et les villes de Naplouse, Jénine, Tulkarem, Kalkiliya, Jéricho, Ramallah, Hébron et Bethléem »⁵⁶.

Carte n°3. L'évolution de l'expansion israélienne depuis 1948



Source : <https://www.monde-diplomatique.fr/mav/157/A/58325>

Carte n°4. Les colonies israéliennes



Source : [peacenow.com/B/Tselem](https://www.peacenow.com/B/Tselem)

Crédits : Gillian HANDYSIDE – AFP, <https://www.franceculture.fr/emissions/journal-de-8-h/journal-de-8h-du-mardi-19-novembre-2019>

56. Nayla Naoufal. L'eau, source de conflits majeurs : le cas israélo-palestinien dans la vallée du Jourdain. Chaire de recherche du Canada en éducation relative à l'environnement. Université de Québec à Montréal, novembre 2009, pp. 8-9.

Cependant, il est impérieux de constater que la question de l'eau n'a été abordée ni par la résolution du partage de la Palestine en deux États ni même par les accords d'armistice conclus à la suite de la première confrontation arabo israélienne. Car la situation des réfugiés palestiniens, suite à la guerre, allait compliquer la situation de la Jordanie qui sera confrontée à régler de graves problèmes dus aux déplacements des personnes qui vont vivre sous des tentes.⁵⁷

Ainsi, les plans vont se succéder en collaboration avec l'Agence chargée des réfugiés palestiniens (UNRWA), tel le plan proposé par Murdoch Macdonald, le plan Mills Bunger, en 1952, qui « envisageait la construction d'un barrage d'une capacité de stockage de 480 millions de m³ sur le Yarmouk à Maqarin. L'eau stockée serait conduite par un canal jusqu'à Addassiya où un second barrage serait construit pour régulariser le débit du canal du Ghor oriental qui gagnerait ensuite la mer Morte. Ces deux barrages serviraient, aussi, à produire de l'énergie électrique. Enfin, un troisième barrage serait construit sur le Jourdain et alimenterait le canal du Ghor occidental. Bunger considérait que la réalisation de ce projet permettrait l'irrigation de 43500 hectares en Jordanie et 6000 hectares en Syrie et la production de 28300 kwh par an grâce aux deux barrages. Les experts ont estimé que le plan Bunger aurait permis l'installation de 100000 personnes sur les deux rives du Jourdain »⁵⁸.

Cependant, en 1953, la Jordanie et l'UNRWA ont signé un accord pour réaliser le plan Bunger et un accord avec la Syrie prévoyait le partage des eaux du Yarmouk, mais « avant même le début des travaux, les Israéliens ont protesté en signalant que leurs droits dans le Yarmouk en tant que riverains de ce fleuve ne sont pas reconnus par le plan Bunger. Alors que seulement la zone démilitarisée du triangle du Yarmouk possède une façade de 10 km sur ce fleuve. »⁵⁹

Pour parer à ces difficultés, le Président américain Eisenhower chargea son envoyé spécial Charles T. Main de proposer un plan pour promouvoir la coopération et la stabilité régionale, qui proposait :

- « La construction d'un barrage sur la Hasbani permettant l'irrigation de la Galilée et la production de l'hydroélectricité;
- la construction de deux barrages, l'un sur le Dan et, l'autre, sur la Baniyas permettant l'irrigation de la Galilée;
- le drainage des marécages du lac Houleh ;
- la construction d'un barrage à Maqarin avec une capacité de stockage de 175 millions de m³ qui seraient utilisés pour la production de l'énergie électrique;
- la construction d'un barrage à Addassiya pour détourner l'eau vers le lac de Tibériade et vers la zone Est du Ghor ;
- construction d'un petit barrage à la sortie du lac de Tibériade pour augmenter la capacité de stockage du barrage;
- la construction des canaux permettant à l'eau de se déplacer, sous l'effet de gravité, vers les deux rives du Jourdain pour irriguer la zone située entre le Yarmouk et la mer Morte ;
- le contrôle des travaux et des canaux pour pouvoir exploiter les flux en provenance des wadis. »⁶⁰.

57. Mohammed El Battiui. L'eau au Moyen-Orient...Op. Cit., p. 145.

58. Ibid., p. 145.

59. Ibid., p. 146.

60. Ibid., p. 147.

Ce plan a été contesté par les États arabes, car jugé inique puisqu'il accordait « 33% des eaux du Jourdain alors que seuls 23% provenaient de son territoire. Malgré ces critiques, la Ligue des États arabes acceptait le principe de la négociation sur un plan régional du partage des eaux »⁶¹.

D'autres plans ont vu le jour, comme le plan arabe de 1954, puis, juste après la publication de ce plan, Israël propose le plan Joseph Cotton qui, à son tour, fut refusé par les États arabes⁶². La Jordanie a, à son tour, proposé un plan Baker-Harza. En 1955, le plan Éric Johnston a proposé un partage des eaux du Jourdain et de ses affluents entre la Jordanie, 56%, Israël, 31%, la Syrie, 10%, et le Liban, 3%.⁶³

Le plan Johnston sera refusé par les États arabes et par Israël. Force est de constater, cependant, que les termes de ce plan ont été considérés par les différents antagonistes comme « un régime coutumier légal pour les eaux de surface de la vallée du Jourdain », essentiellement pour résoudre les différends entre Israël et la Jordanie.

Il est opportun de rappeler que le plan est venu à la suite du projet israélien de construire le Conduit national (National Water Carrier)⁶⁴ pour acheminer l'eau du nord vers le sud, en asséchant ainsi les marécages du lac Houleh et débordant le territoire syrien. Cette opération a connu plusieurs « incidents militaires » entre la Syrie et Israël. L'aviation israélienne a détruit, en 1951, le village syrien d'Al-Hammah, en dépit de sa présence dans la zone démilitarisée. La force a également prévalu lorsque Israël a décidé de détourner une partie des eaux du Jourdain à partir du lac de Tibériade vers le Néguev⁶⁵.

Les événements cités montrent que chacun des États de la vallée du Jourdain a tenté, de manière unilatérale, de résoudre ce problème de partage des eaux. Le gouvernement israélien estimait que sa survie dépendait des eaux du Jourdain, qu'il est prêt pour se battre pour défendre son droit d'en user et toute tentative de privation ou de détournement des eaux du fleuve « serait assimilée à une violation du droit d'Israël d'exister »⁶⁶. Israël a mis sa notion de sécurité hydrique à exécution en détruisant, en 1965 et 1966, les ouvrages hydrauliques syriens sur le Golan et, le 17 avril 1967, le barrage Khalid Ibn al-Walid qui a été construit conjointement par la Syrie et la Jordanie.⁶⁷ De son côté, pour sa première opération contre Israël, en janvier 1965, l'organisation palestinienne le Fatah a visé les installations hydrauliques du Conduit national israélien.⁶⁸

L'utilisation de la force pour la maîtrise de l'espace et des ressources hydriques

A l'issue du troisième round arabo-israélien, Israël contrôle désormais l'ensemble des sources hydriques, à savoir le Golan avec la mainmise sur les deux affluents du Jourdain, le Dan et la Banias, en plus de tous les cours d'eau de la rive orientale du lac de Tibériade, sans parler de sa position stratégique qui « surplombe la capitale syrienne, une partie du Liban et les colonies situées en contrebas »⁶⁹.

61. Ibid., p. 148.

62. Pour plus de détails sur les trois plans et leur proposition *ibid.*, p. 148.

63. Ibid., p. 149.

64. François, Mancebo. La question de l'eau en Israël et dans les territoires palestiniens. Bulletin de l'Association de Géographes français, année 2005, p. 28. https://www.persee.fr/doc/bagf_0004-5322_2005_num_82_1_2436

65. Nayla Naoufal. L'eau, source de conflits majeurs...Op. Cit., p. 17.

66. Ibid., pp. 18-19.

67. Ibid., p. 19, « en avril 1967, après un nouvel accrochage avec la Syrie, le premier ministre Lévi Eshkol avait lancé un avertissement au gouvernement syrien, disant que ceux « qui tenteraient de détourner le Jourdain ne jouaient pas seulement avec l'eau mais avec le feu ». In. Ibid., p. 19.

68. Ibid., p. 19.

69. Ibid., p. 19.

L'État hébreu a gagné, également, l'accès aux sources d'eau du Sud-Liban, de la Bande de Gaza et de Cisjordanie, avec les nappes phréatiques « et toute la rive droite du bas Jourdain comprise dans cette dernière, contrôlant par ailleurs 20% de la rive Nord du Yarmouk. La guerre de 1967 permit aux Israéliens de pouvoir utiliser l'aquifère oriental, auquel ils n'avaient pas accès auparavant, en raison des sens d'écoulement de ses eaux dirigées de l'ouest vers l'est ». ⁷⁰ Après la guerre, les Israéliens se sont pressés de déclarer les eaux des territoires occupés « comme ressource stratégique sous contrôle militaire ». Et, par conséquent, il est désormais interdit aux Palestiniens de creuser des puits. ⁷¹

Cependant, il semble que cette victoire écrasante sur l'ensemble des armées des États arabes a été considérée par les Israéliens comme « une demi-victoire », car leur conquête territoriale n'a pas réussi à mettre la main sur les affluents du Jourdain la Hasbani et le fleuve Litani. ⁷²

Et c'est pour cela qu'Israël n'a pas hésité à s'attaquer au Liban. L'opération militaire déclenchée le 14 mars 1978, baptisée « Opération Litani », avait comme objectif de sécuriser le Nord d'Israël des incursions des combattants palestiniens. Le 6 juin 1982, l'armée israélienne envahit le Liban lors de l'opération « Paix en Galilée » avec l'objectif de déloger la résistance palestinienne du Liban. « Le barrage de Karaoun est pris, qui représente un réservoir de 220 millions de m³. Au total, l'eau « naturelle » d'Israël provient pour plus de la moitié de ses réserves d'avant 1967 et un quart des territoires occupés de Gaza et de Cisjordanie » ⁷³.

Les accords d'Oslo I et II⁷⁴: fin des attitudes comminatoires à propos du partage de l'eau ?

La violence hydrique demeure une réalité perceptible. Ainsi, la gestion et l'accès à l'eau sont soumis, que ce soit au niveau national ou international, à la loi du plus fort ou du plus riche qui réussit à imposer sa volonté ⁷⁵. Cependant, il est important de souligner que les deux parties impliquées dans cette confrontation, à savoir les États arabes et Israël, tentent, et à force d'évidence, de jeter l'opprobre et les réprimandes sur l'autre partie. Chaque partie instrumentalise un discours politique et idéologique pour paraître exempte de critiques. Ainsi, et à titre d'exemple, certains auteurs daignent souligner l'engagement d'Israël pour l'application des termes de l'accord ⁷⁶ en oubliant que la domination militaire a servi à imposer la géographie. Les territoires qui ont été occupés, puis annexés, présentent l'avantage de contenir les ressources hydriques les plus importantes.

70. Ibid., p. 20.

71. Habib, Ayeb. Chronologie hydro-politique du Proche-Orient. Op. Cit., file:///Users/macbookpro/Desktop/Eaux%20moyen%20orient/Le%20Bassin%20du%20Jourdain%20dans%20le%20conflit%20israélo-arabe%20-%20Chronologie%20hydro-politique%20du%20Proche-Orient%20-%20Presses%20de%20Ifpo.htm

72. Mohammed El Battioui. L'eau au Moyen-Orient... Op. Cit., p. 130.

73. Assemblée nationale. La géopolitique de l'eau et la question de l'eau au Moyen-Orient. Op. Cit., p.5.

74. « En septembre 1993, une série de discussions a été entamée entre les protagonistes. Elles vont aboutir à la reconnaissance mutuelle entre l'OLP et Israël. Les accords d'Oslo se décomposent en trois phases :

La déclaration de principes du 13 septembre, précise le cadre général des négociations et pose les bases d'un régime d'autonomie palestinienne en Cisjordanie et à Gaza ;

Laquelle déclaration sera complétée le 14 mai 1994 par l'accord de Jéricho-Gaza, dit « accord du Caire » ou « accord Oslo I », qui investit la nouvelle Autorité nationale palestinienne de pouvoirs limités ;

Le 28 septembre 1995, l'accord intérimaire sur la Cisjordanie et la bande de Gaza ou « accord de Taba » (Oslo II), qui implique le découpage négocié des territoires palestiniens en trois zones.

75. Pierre, Blanc. Les violences hydriques au Proche-Orient. Futuribles, n° 333, mars 2008, pp. 5-18, lesviolenceshydriquesauProche-Orient.pdf

76. Haim, Gvirtzman. The Israeli-Palestinian Water Conflict: An Israel Perspective. Mideast Security and Policy Studies, n° 95, 2012. (The Begin-Sadat Center for Strategic Studies Bar-Ilan University), besa_the_israeli_palestinian_water_conflict_an_israeli_perspective_2012.pdf

Nous allons exposer l'exemple le plus frappant qui illustre nos propos sur le poids de la domination militaire israélienne, même en temps de paix, sur le contenu de l'accord qui a été signé entre Palestiniens et Israéliens pour le partage et la gestion de l'eau. Ceci afin de montrer que les violences hydriques et les guerres qui se sont succédées, ont pesé de tout leur poids dans l'opérationnalisation des Accords d'Oslo. Le contenu de ces derniers n'a pas réussi, tout compte fait, à évacuer le fait accompli imposé par la conquête des territoires. En effet, et avant tout, il faut noter que la Cisjordanie a été divisée selon les termes de l'Accord d'Oslo en trois parties : A, B et C. Effectivement, Israël a transféré à l'Autorité palestinienne la responsabilité de la gestion des « affaires civiles », mais seulement dans les zones A et B. Ces dernières représentent 40% du territoire et abritent 90% de la population. Par ailleurs, la zone C représente 60% du territoire et compte l'accès aux ressources aquifères ainsi qu'aux principaux axes routiers⁷⁷. De plus, de nombreux désagréments sont à relever et qui concernent la nature des deux zones en matière de communication et d'infrastructure, « les accords ne prévoient pas le transfert de la propriété de l'eau et des infrastructures relatives à l'assainissement »⁷⁸.

Il est à noter, également, qu'une commission a été créée pour la gestion de l'eau (Joint Water Commission), dont les pouvoirs s'exercent uniquement sur les Palestiniens et leur imposent des restrictions en matière de gestion et d'accès à l'eau. Par ailleurs, Israël s'octroie les prérogatives de fourrages aussi bien dans la zone C, qui se trouve en territoire palestinien, que sur la proportion de l'aquifère occidental.

Enfin, « cette commission fonctionne sur le mode du consensus, ce qui donne de facto à Israël un pouvoir de veto sur toute demande émanant des Palestiniens. Enfin, le principe de coopération a été reconnu dans le volet « eau » de l'accord Oslo II. Cette coopération inclut l'échange de toutes données pertinentes, tels que les cartes, les études géologiques ou les rapports sur l'extraction et la consommation. Jusqu'alors, les Palestiniens disposaient de très peu d'informations sur leurs propres ressources en eau. Cependant, le JWC n'est pas une agence de bassin parce qu'il n'a d'autorité que sur la Cisjordanie et les Palestiniens ne peuvent pas produire des données hors de cette zone ». ⁷⁹

77. Assemblée nationale. La géopolitique de l'eau et la question de l'eau au Moyen-Orient. Op. Cit., p.14.

78. Ibid., p.14.

79. Ibid., p. 14

Carte n° 5. Le partage de la Cisjordanie en trois espaces



Source : <https://www.google.com/url?sa=i&url=https%3A%2F%2Frcjpmc.nationbuilder.com%2Fmaps&psig=A0vVaw1cVdRQnKAuB5ZeiYmzN4P&ust=1603787507067000&source=images&cd=vfe&ved=2ahUKewjok8CW7NHsAhVDOOAKHS18D10Qr4kDegUIARCoAQ>

De plus, le dispositif normatif, élaboré suite à la guerre de 1967⁸⁰, n'a pas été abrogé et, par conséquent, il empêche les Palestiniens de disposer des mêmes droits, sur leur sol sous domination israélienne, que les colons : à titre d'exemple, les premiers peuvent creuser seulement à 300 mètres, les seconds jusqu'à 1500 mètres.⁸¹

L'accès à l'eau demeure, ainsi, contrôlé par les Israéliens. Les colons sont prioritaires en période de sécheresse, ils utilisent plus d'eau que les Palestiniens. Cette situation viole de fait le droit international qui « impose à une puissance occupante de sauvegarder et d'administrer ces ressources conformément à la règle de l'usufruit et de ne pas utiliser les ressources du territoire occupé dans l'intérêt de sa propre population civile ». ⁸² Aussi, la politique d'expansion a conduit Israël à construire un mur qui rend la vie difficile pour les Palestiniens et une kyrielle de désagréments : isolement des terres agricoles, contrôle par Israël des eaux souterraines, destruction des puits. « La Banque mondiale estime les pertes du secteur de l'agriculture liées à la construction du mur de séparation et à la fermeture de terrains situés en zone C à 1,4 % du PIB et 14 880 emplois » ⁸³.

80. « Le 7 juin 1967, l'armée israélienne publie son ordonnance militaire n°92, transférant toutes les ressources hydrauliques de la Cisjordanie et de Gaza sous autorité militaire. Plus tard, le 19 novembre 1967, l'ordonnance militaire n°158 impose l'obtention de permis pour tous les travaux hydrauliques. Le 19 décembre 1968, l'ordonnance militaire n°291 déclare que toutes les ressources hydrauliques sont dorénavant la propriété de l'État, complétant ainsi la confiscation des puits privés. Aujourd'hui, l'administration des ressources hydrauliques de la Cisjordanie reste sous contrôle israélien, en application de près de 2000 « ordonnances » et « proclamations » militaires. », *ibid.*, p. 14.

81. *Ibid.*, pp. 14-15.

82. *Ibid.*, p. 18.

83. *Ibid.*, p. 18.

Pour ce qui est de la bande de Gaza, un espace qui recouvre 362 km², qui a 11 km de frontière avec l'Égypte, 51 km de frontière avec Israël et 40 Km de côtes le long de la Méditerranée. Elle fut administrée par l'Égypte, de 1948 à 1967. Elle fut occupée par Israël, puis, suite au traité de paix israélo-égyptien de 1978 et le retrait effectif des Israéliens du Sinaï, l'Égypte n'est plus désireuse d'administrer la bande de Gaza⁸⁴. Elle devient, au terme de l'accord du Caire sur la bande de Gaza et la région de Jéricho, du 14 mai 1994, une zone autonome et formera avec la Cisjordanie « les territoires palestiniens »⁸⁵. Selon les dispositions des accords d'Oslo II, 5 millions de m³ ont été octroyés à la bande de Gaza. Cette bande est considérée parmi les zones les plus peuplées au monde avec 1,6 million de Palestiniens dont 70% vivent sous le seuil de pauvreté⁸⁶. Mais, le fait est que les besoins en eau augmentent et le pompage effectué sur la nappe côtière dépasse de loin la proportion de l'eau renouvelée, ce qui provoque une salinité en plus de sa contamination. D'un autre côté, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) estime que 26% des maladies à Gaza sont dues à la mauvaise qualité de l'eau.⁸⁷ Mais, en plus du partage déséquilibré de l'eau, Israël n'a pas respecté ses engagements de ne pas frapper des installations d'eau puisqu'elle a bombardé des réservoirs d'eau et des citernes d'eau en 2008-2009.⁸⁸

Mais, si les négociations entre les Israéliens et l'Autorité palestinienne étaient les plus ardues, car il faut avoir à l'esprit le phénomène de la colonisation et les deux peuples qui se disputent un territoire, qu'en est-il des autres parties antagonistes, à savoir la Syrie, le Liban et la Jordanie ?

En substance, le point nodal de divergences est relatif au retrait d'Israël du Golan et son étendue. Les Syriens posent comme préalable le retrait aux frontières de 1967. En revanche, les Israéliens ne prévoient pas une paix à l'égyptienne. Il est question d'un retrait partiel du Golan tout en conservant un contrôle sur le lac de Tibériade.⁸⁹ Là encore, ce sont les préalables de la sécurité humaine qui ont motivé la position israélienne car le Golan est considéré comme une source hydrique et comme une position stratégique pour contrôler l'ennemi syrien. Les choses ont bien changé, depuis, car Israël a fini par annexer les hauteurs du Golan, et la Syrie est depuis 2011 en proie à une guerre civile.

Pour ce qui est de la question libanaise, elle est compliquée puisqu'elle est liée à la question syrienne. La Syrie a exprimé, lors de ses négociations avec les Israéliens, qu'elle ne s'opposerait pas à un règlement avec le Liban à condition qu'elle demeure dans le sud Liban. Les Israéliens posent, également, comme condition le désarmement du Hezbollah, la protection de l'Armée du Liban et son intégration dans l'armée libanaise. Mais, la Syrie et le Liban ont refusé toute négociation à cet effet.⁹⁰

Enfin, avec la Jordanie, Israël a conclu un accord, en prenant en compte les deux résolutions des Nations unies 242 et 338, le 17 octobre 1994. « Les principales modalités de la paix israélo-jordanienne se résument ainsi : Israël rétrocédera à la souveraineté jordanaise les terres qu'il occupe dans le Wadi Araba et aux abords de la mer Morte, mais elles resteront « louées » aux Israéliens pour une somme symbolique, les deux pays établiront des relations diplomatiques normales avec l'échange d'ambassadeurs et coopéreront dans les domaines de l'agriculture, du transport, du tourisme et dans

84. Richard, Rossin. La bande de Gaza, éléments d'histoire. Outre-Terre, n° 22, 2009, <https://www.cairn.info/revue-outre-terre1-2009-2-page-19.htm#>

85. Ibid.

86. Assemblée nationale. La géopolitique de l'eau et la question de l'eau au Moyen-Orient. Op. Cit., p.11.

87. Ibid., p.12.

88. Ibid., o. 18.

89. Henry, Laurens. Histoire contemporaine du monde arabe. (La question de la Palestine depuis 1993), pp. 564-565. file:///Users/macbookpro/Desktop/UPL4779625867342133234_laurens%20(1).pdf

90. Ibid., p. 565.

le développement des ressources énergétiques. Cet accord n'a pas connu de grande approbation dans le monde arabe. L'autorité palestinienne fait savoir son mécontentement dans la mesure où cet accord faisait perpétuer le statut de l'occupation israélienne sur la ville sainte »⁹¹.

En définitive, la domination militaire israélienne, et ce depuis sa création, a été un préalable qui a conditionné toute sa stratégie pour mettre en place le projet sioniste des pères fondateurs. La domination a été également un préalable pour corriger les lacunes de la géographie : manque de profondeur stratégique, ressources hydriques éparpillées sur la vallée du Jourdain, le fait d'être entouré d'États arabes qui lui ont été hostiles auparavant et, surtout, la question de l'espace territorial dédié à l'autorité palestinienne et la question des réfugiés extrêmement épineuse. L'État d'Israël n'a jamais transigé sur sa sécurité et son existence, même lorsqu'il était en train de négocier les accords d'Oslo.

Conclusion

Les accords d'Oslo n'ont pas désamorcé la situation de violence hydrique qui perdure dans la vallée du Jourdain. Le Liban demeure sous domination hydrique, la Jordanie s'est pliée au bon vouloir des Israéliens et les Palestiniens sont les premières victimes, d'un côté, de l'option sécuritaire de l'eau échafaudée par Israël et qui fait partie de sa « sécurité humaine », et de la méfiance quant à leur capacité à gérer l'eau.

Les Israéliens sont arrivés aujourd'hui à une maîtrise effective des ressources hydriques ainsi que les techniques d'extraction, de fourrage et de dessalement. Cet ascendant, relayé par l'utilisation répétée de la force militaire, rend difficile l'accès des Palestiniens à l'eau, à sa gestion et au traitement des eaux usées. Se pose, alors, un autre problème de taille celui de la pollution des sols, par manque de système généralisé de traitement des eaux usées.

La violence hydrique est générée par les frustrations des populations soumises à une discrimination par rapport à l'utilisation de l'eau entre population « arabe » et les colons. Les manifestations de la domination militaire régionale sont légion : utilisation des colons et de leurs fermes comme corridor stratégique hydrique, couvre-feux répétés, en somme un non-respect du droit international de l'eau. La violence génère la violation et la radicalisation des deux peuples est en phase de rendre la coopération quasi impensable. D'autant plus que la question de l'eau et de sa gestion est la composante du conflit israélo-palestinien qui demeure la plus aisée à régler, comparée aux problèmes épineux des réfugiés ou de l'État palestinien, entre autres.

91. Ibid., p. 565.

Bibliographie

- Akhmouch, Aziza, et Clavreul, Delphine. Gouverner les politiques de l'eau. « Annales des Mines-Responsabilité et environnement », n° 87, 2017.
- Assemblée nationale. La géopolitique de l'eau et la question de l'eau au Moyen-Orient (selon des rapporteurs de la Commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale), en conclusion des travaux d'une mission d'information constituée le 5 octobre 2010 sur « la géopolitique de l'eau », rapport-d'information-sur-la-géopolitique-de-leau-au-moyen-orient.pdf.
- Aysegül, Kibaroglu. Les défis de l'eau dans la région Méditerranée. « Annuaire IE Med. De la Méditerranée », 2017.
- Beck, Ulrich. La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité. Paris. Aubier, 2001.
- Beck, Ulrich. La société du risque globalisé revue sous l'angle de la menace terroriste. « Cahiers internationaux de sociologie », n° 114.
- Bendelac, Jacques. Israël : l'eau à la croisée des chemins. « Confluences Méditerranée », n°58, 2006, pp.63-76.
- Berthelot, Pierre, Eau, changement climatique et géostratégie. « Sécurité Globale », n° 21, automne 2012, pp.45-59.
- Blanc, Pierre. Les violences hydriques au Proche-Orient. « Futuribles », n° 333, mars 2008, pp. 5-18, lesviolenceshydrauliquesauProche-Orient.pdf
- Boëdec, François. L'eau dans les crises politiques moyen-orientales. « Les Cahiers de l'Orient », n°120, 2015, pp.111-129.
- Ceyhan, Ayse. Analyser la sécurité : Dillon, Waever, Williams et les autres. « Cultures & Conflits », printemps-été 1998. <http://journals.openedition.org/conflits/541>
- Chaouad, Robert. Pouvoir et rivalités autour des ressources en eau au Proche-Orient. « Revue internationale et stratégique », n°89, 2013 ; pp.147-152.
- Comair, Fadi Georges. Hydro-diplomatie et nouvelle masse d'eau pour la paix au Moyen-Orient. « Annales des Mines-Responsabilité et environnement », n°86, 2017, pp.49-55.
- Durant, Jean-Marie. La maîtrise de l'eau dans les régions centrales du Proche-Orient. « Annales. Histoire, Sciences sociales », n°3, 2002, pp.561-576.
- El Battiui, Mohammed. L'eau au Moyen-Orient : entre gestion et instrumentalisation. Thèse de doctorat en Sciences économiques et de gestion. Faculté des Sciences sociales, politiques et économiques et Solvay Business School. Soutenue en 2008.
- Élisabeth, Mortier. Le « combat contre le désert et la sécheresse » : L'eau dans le Néguev et les projets sionistes à la fin du mandat britannique en Palestine. Revue d'histoire moderne et contemporaine, n° 66-4, 2019, pp. 141-163. <https://www.cairn.info/revue-d-histoire-moderne-et-contemporaine-2019-4-page-141.htm>
- Étude OCDE. L'eau et l'adaptation au changement climatique : [https://read.oecd-ilibrary.org/environment/l-eau-et-adaptation-au-changement-climatique_9789264200647-fr#page17\(consulté le 23/09/2020\)](https://read.oecd-ilibrary.org/environment/l-eau-et-adaptation-au-changement-climatique_9789264200647-fr#page17(consulté le 23/09/2020))
- Gleick, Peter H., 1995: "Water and Conflict: Fresh Water Resources and International Security", in: Lynn-Jones, S.M; Miller, S.E. (Eds.): Global Dangers: Changing Dimensions of International Security (Cambridge MA: The MIT Press): 84-117.
- Gvirtzman, Haim. The Israeli-Palestinian Water Conflict: An Israel Perspective. Mideast Security and Policy Studies, n° 95, 2012. (The Begin-Sadat Center for Strategic Studies Bar-Ilan University), [besa_the_israeli_palestinian_water_conflict_an_israeli_perspective_2012.pdf](#)
- Haddadin, Munther J., 2002: "Water in the Middle East peace process", in: Geographical Journal,

- 168, 4 (December): 324-340.
- Haddadin, Munther J., 2006: *Water Resources in Jordan*. Resources for the Future (Washington: Rff Press).
 - Handel, Michael I. *The Evolution of Israel Strategy; the psychology of insecurity and the quest for absolute security*. In, Williamson Murray, Macgregor Knox, Alvin Bernstein. *The making of strategy: Rules, States and War*. Cambridge university press, 1994, pp.534-579.
 - Hansen, Lene, 2006: *Security as Practice: Discourse Analysis and the Bosnian War* (London: Taylor & Francis).
 - Hiniker, Mike (1999) *Sustainable solutions to water conflicts in the Jordan Valley*, *Cambridge Review of International Affairs*, 12:2, 255-273, <http://dx.doi.org/10.1080/09557579908400261>
 - Kirschbaum, Max, E. (Major). *Water Resources: Security Impacts in The Jordan River Basin*. A Research Paper Presented to the Research Department Air Command and Staff College. March 1997. *Water Resources Security Impacts In The Jordan River Basin.pdf*.
 - Laurens, Henry. *Histoire contemporaine du monde arabe. (la question de la Palestine depuis 1993)*. file:///Users/macbookpro/Desktop/UPL4779625867342133234_laurens%20(1).pdf
 - Macleod, Alex. *Les études de sécurité : du constructivisme dominant au constructivisme critique*. *Cultures & Conflits*, été 2004, <http://journals.openedition.org/conflits/1526> ; DOI : [10.4000/conflits.152](https://doi.org/10.4000/conflits.152)
 - Mancebo, François. *La question de l'eau en Israël et dans les territoires palestiniens*. *Bulletin de l'Association de Géographes français*, année 2005, https://www.persee.fr/doc/bagf_0004-5322_2005_num_82_1_2436.
 - Mortier, Élisabeth. *Le « combat contre le désert et la sécheresse » : l'eau dans le Néguev et les projets sionistes à la fin du Mandat britannique en Palestine*. « *Revue d'histoire moderne & contemporaine* », n° 66, 2019, pp.141-163.
 - Naoufal, Nayla. *L'eau, source de conflits majeurs : le cas israélo-palestinien dans la vallée du Jourdain*. *Chaire de recherche du Canada en éducation relative à l'environnement*. Université de Québec à Montréal, novembre 2009.
 - Neumann, I. B., 1998: "Identity and the Outbreak of War: or Why the Copenhagen School of Security Studies Should Include the Idea of 'Violization' in its Framework of Analysis", in: *International Journal of Peace Studies*, 3,1 (January): 1-10.
 - Pierre, Berthelot. *Une nouvelle géopolitique de l'eau au Proche-Orient*. « *Questions internationales* », n° 53, janvier-février 2012, p-berthelot-questions-int-nc2b053-janvier-2012.pdf
 - Richard, Rossin. *La bande de Gaza, éléments d'histoire*. « *Outre-Terre* », n° 22, 2009, <https://www.cairn.info/revue-outre-terre1-2009-2-page-19.htm#>
 - Salamé, Léna. *La crise de l'eau ou la perpétuelle gestion des conflits*. « *Annales des Mines-Responsabilité et environnement* », n°86, 2017, pp.44-48.
 - Schäfer, Philip Jan. *Human Security in Israel and Jordan*. London. Springer (SpringerBriefs in Environment, Security Development and Peace, Volume 3). 2013.
 - Schwarz, Rolf. *The Israeli-Jordanian regime; A Model for Resolving Water Conflicts in The Jordan River Basin?* *Programme for Strategic and International Security Studies*. Switzerland. 204.
 - Selby, Jan, 2009: "New Security Thinking in Israeli-Palestinian Water Relations", in: Brauch, Hans Günter; Oswald Spring, Úrsula; Grin, John; Mesjasz, Czeslaw; Kameri-Mbote, Patricia; Behera, Navnita Chadha; Chourou, Béchir; Krummenacher, Heinz (Eds.), 2009: *Facing Global Environmental Change: Environmental, Human, Energy, Food, Health and Water Security Concepts*. *Hexagon Series on Human and Environmental Security and Peace*, vol. 4 (Berlin—Heidelberg—New York: Springer-Verlag): 623-632.

- Sosland, Jeffrey K., 2008: Cooperating Rivals: The Riparian Politics of the Jordan River Basin (New York: SUNY Press).
- Twite, Robin, 2009: “Security and Environment and the Israel-Palestine Conflict”, in: Brauch, Hans Günter; Oswald Spring, Úrsula; Grin, John; Mesjasz, Czeslaw; Kameri-Mbote, Patricia; Behera, Navnita Chadha; Chourou, Béchir; Krummenacher, Heinz (Eds.), 2009: Facing Global Environmental Change: Environmental, Human, Energy, Food, Health and Water Security Concepts. Hexagon Series on Human and Environmental Security and Peace, vol. 4 (Berlin – Heidelberg – New York: Springer-Verlag): 865–872.
- World Water Council. Start with Water, Putting Water on Local Action Agendas to Support Global Change. 2018. StartWithWater_WEB.PDF.





Policy Center for the New South

Complexe Suncity, Immeuble C,
Angle Boulevard Addolb et rue Albortokal,
Hay Riad, Rabat - Maroc.

Email : contact@ocppc.ma
Phone : +212 5 37 27 08 08
Fax : +212 5 37 71 31 54
Website : www.policycenter.ma